



L'approche paysagère dans la mise en valeur des espaces agricoles de la ville territoire

11 décembre 2012 – ENSP Versailles

Table ronde « Approche paysagère et dialogue entre les expertises »

Le Grenelle, socle de collaboration entre les acteurs

*Brigitte Compain-Murez, Ingénieur-chercheur, expert villes durables, paysagiste ENSP
Présidente de Saint-Fiacre Loire-Baratte
Centre de ressources www.loire-baratte.com*

L'agriculture, une opportunité pour le projet urbain...

- **Des villes aux usages pluriels...**
 - Le projet urbain de demain répond à des **besoins variés de proximité** (emplois, culture, loisirs, alimentation, nature & paysages ...).
 - L'**urbanisme de projet** répond aux enjeux du Grenelle et de l'environnement
 - Le projet urbain s'inscrit dans une **stratégie de territoire**
 - **L'agriculture est une opportunité pour le projet urbain et le bon équilibre des écosystèmes**

La CE et les sols...

- Une directive sol EU dans les cartons depuis 2006
- De nouvelles lignes directrices de la CE 2012 :

« l'objectif est de voir l'urbanisme différemment pour préserver la terre sans pour autant stopper le développement des villes et de leur économie »

- Lutte contre l'étalement urbain
- Mettre un coup d'arrêt à la recherche de terrains en bord des villes
- Réhabiliter les sites laissés à l'abandon

Le socle Grenelle, un atout...

- Renforcement de certaines dispositions réglementaires :
 - Généralisation des SCoT, PLU...
 - Energie et climat (SRCE, SRCAE, PCET, CEE...)
 - Biodiversité (trames vertes et bleues, protections des espèces et habitats, agriculture...)
 - Transports et déplacements
 - ...

Le socle Grenelle, un atout...

- La **lutte contre l'étalement urbain** se traduit par de nouvelles règles en faveur de la **densification** :
 - La planification urbaine repose sur un certain nombre d'objectifs et de principes généraux :
 - La gestion du sol de façon économe (L.110 CU)
 - La rationalisation de la demande déplacement (L.110 CU)
 - Le développement urbain maîtrisé (L121-1 CU°)
 - La mise en œuvre d'une politique de renouvellement urbain (L121-1 CU)
 - En l'absence de PLU ou de carte communale : encadrement par L 111-1-2 CU)

Le socle Grenelle, un atout...

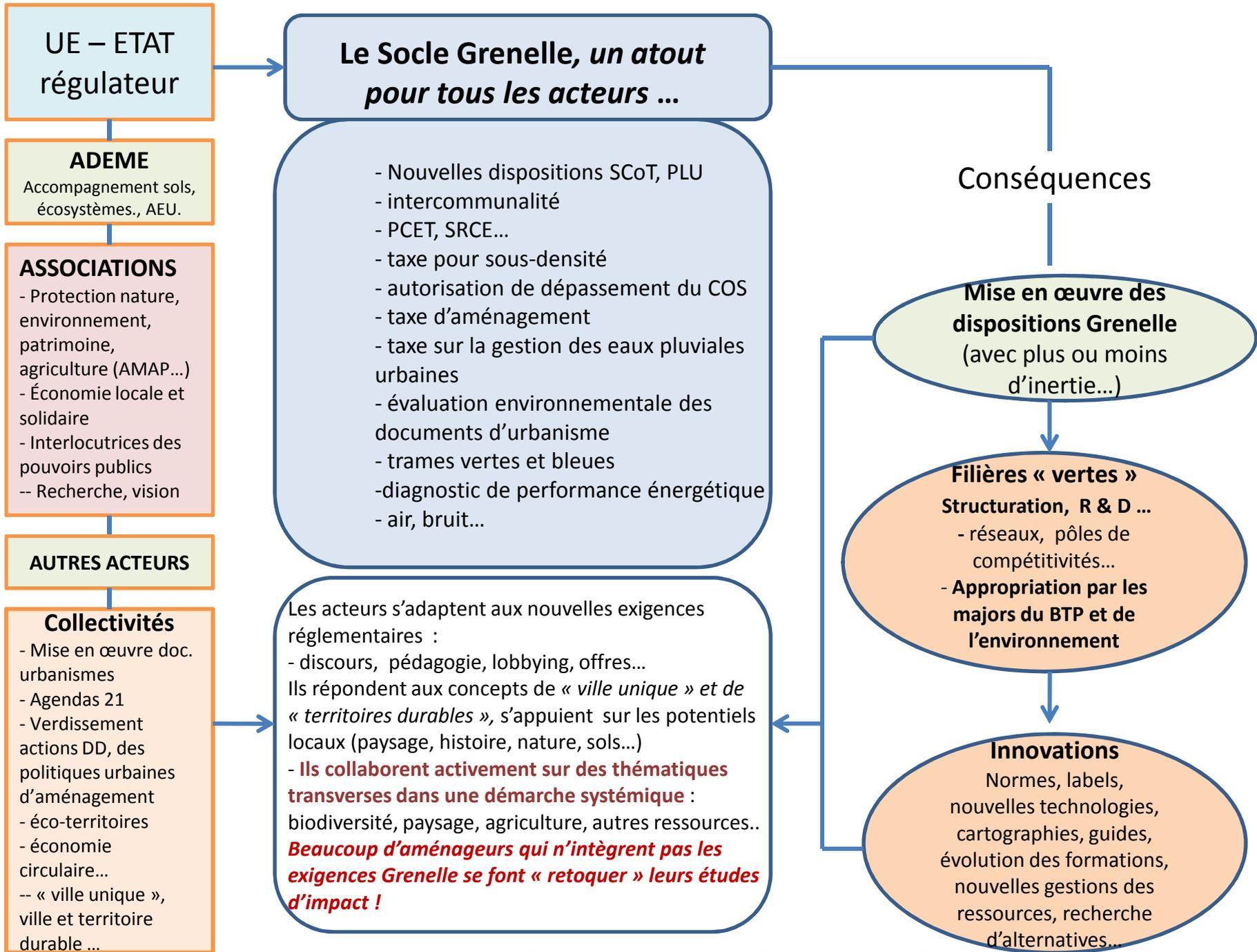
- La **lutte contre l'étalement urbain** à travers :
 - Le **SCoT** : rapport de présentation et analyse de la consommation d'espace naturels agricoles... (L. 122-1-2 CU)
 - Le **PADD** : objectifs des politiques publiques d'urbanisme, de lutte contre l'étalement urbain (L.122-1-2 CU)
 - Le document d'orientation et d'objectifs :
 - arrête des objectifs chiffrés de consommation (L122-1-5 CU)
 - Peut imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau un certain nombre de conditions (L121 -1 -5 CU)
 - Le **PLU** (rapport de présentation, PADD, COS)
 - Le contrôle du préfet est élargi

Le socle Grenelle, un atout...

- D'autres dispositions pour **lutter c/ l'étalement urbain** :
 - La **taxe pour sous-densité** depuis le 1^{er}/03/2012 (portées au PLU par les collectivités volontaires)
 - **L'autorisation de dépassement** du COS de 20 %
 - La **taxe d'aménagement** (1^{er}/03/2012)
 - La **taxe sur la gestion des eaux pluviales urbaines** (6/07/2012), instaurée à Douai (mai 2012)
 - **L'évaluation environnementale des documents** d'urbanisme
 - Les **trames vertes et bleues**
 - Le **diagnostic de performance énergétique** des bâtiments (friches commerciales, artisanales ou industrielles potentielles...)

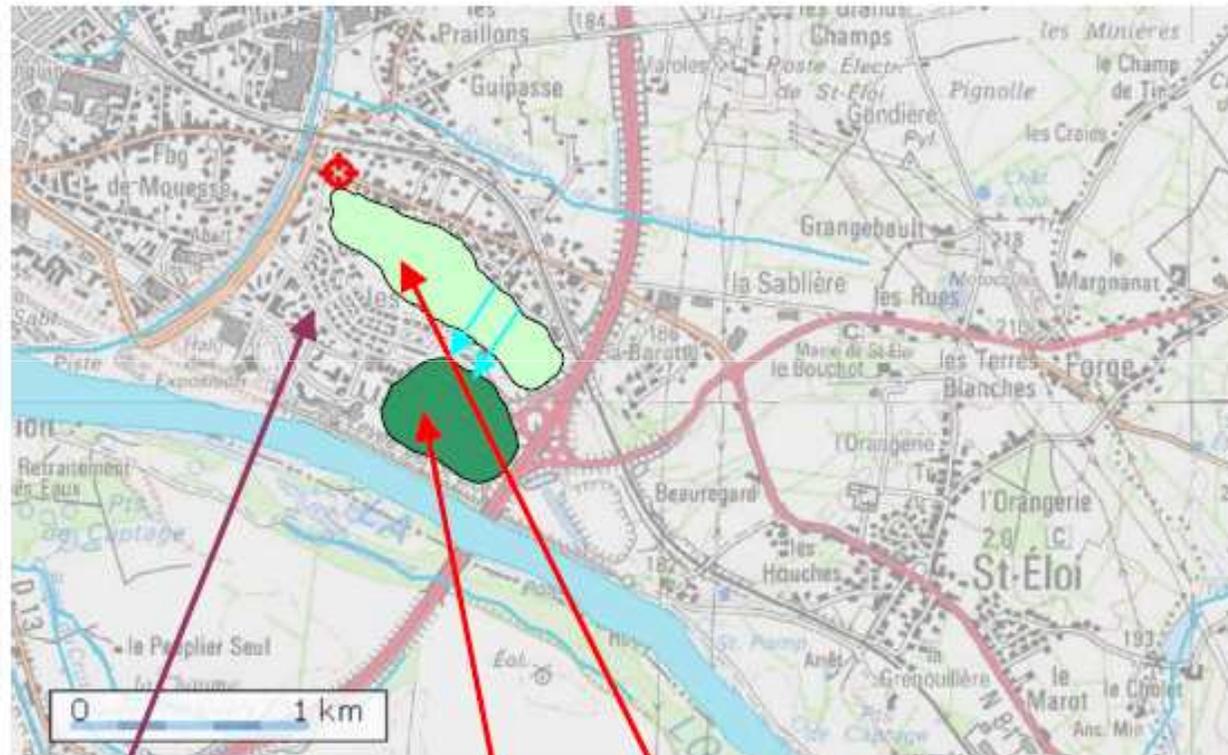
... pour tous les acteurs

- Du **dialogue à la collaboration active...**
 - L'approche sectorielle et la culture entre soi réduisent le champ des possibles...
 - Le Grenelle constitue le **nouveau socle commun de collaboration entre tous les acteurs**
 - Approche transverse : *Thématiques liées les unes aux autres...*
 - Démarche systémique : *...évoluant dans un système tourné...*
 - Vision globale : *... vers une stratégie de territoire durable*



Le Val agri-naturel de la Baratte

(Est Nevers, rive droite de la Loire, Nièvre
environ 30 hectares)



Les Courlis :
Habitat collectif,
lotissements...

Bocage : prairies,
strates arborées et
arbustives

Site des jardins maraîchers – lieu dit Vernai et
Chaume (zone inondable fort, moyen et faible aléas)

←
Deux ruisseaux de la
Chaume : encore non indiqués
sur la carte Ign

Le Val agri-naturel de la Baratte

- Un site sous contraintes fortes :
 - bassin versant de la Loire
 - zone inondable fort, moyen, faible aléas classée au PPRI
 - Vallée de la Loire dans l'agglomération de Nevers : arrêté du 6/11/2012, JO du 27/11/2012 au titre du risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale
 - Directives habitat oiseaux, odonates, amphibiens
 - Zone humide : nappe affleurante, ruisseaux, fontaines, mares temporaires, prairies humides
 - TVB existante (à restaurer)

Histoire 1

- Marécage ligérien drainé il y a plusieurs siècles
 - Maladrerie de Saint-Lazare (an 840) : techniques agricoles de la vigne, des fruits, des légumes...
 - Cultures sur le périmètre de la paroisse
 - Confrérie de Saint-Fiacre 1708
 - Construction de la levée de Saint-Eloi (Napoléon III)
 - Maraîchage prospère jusqu'à fin des années 70

Histoire 2

- Fin des années 70 : Construction habitat collectif, lotissements en zone inondable, renforcement de la levée
- Années 80 : Projet de ZAC en sortie d'autoroute sur la zone maraîchère (pétitions, actions des associations, abandon suite au rendu « zone inondable » de la Cour d'appel de Lyon)
- Préemption de la ville de Nevers qui acquiert au fil du temps la moitié des terres cultivables (projet de ZAC toujours sur les documents d'urbanisme, gel du foncier)
- **2011** : abandon projet route en zone inondable de fort aléa PPRI, partie bocagère, directive habitat... suite à une action des associations et de l'avocat de St-Fiacre auprès du Préfet
- ?

La Baratte, un jardin de la Loire...



Huile sur toile François Murez

Diversité paysagère...

Le bocage



**toute naturelle
strate arbustive : arbres fruitiers**



strate arborée : chêne



Strate herbacée : flore remarquable

Le Val maraîcher



Le Val en été (La Chaume)



Rue de la Chaume (côté Vernai)



La Chaume en hiver

Ambiances...

Potagers familiaux et jardins maraîchers sur le Vernai



Un coin de paradis



légumes frais du potager



Production maraîchère de choux



**le potager comme ressource
alimentaire....**



.....lieu de détente....



..... et d'intimité

Strates végétales...

Strates végétales



Strate arborescente :
saules, peupliers



Arbre remarquable et haie :
Chêne plusieurs fois centenaire



Strate arbustive : l'osier

Patrimoine bâti...



**Pierre et tuiles de Bourgogne
Maison typique du hameau de la Baratte**



**Maison bloc du faubourg de la Baratte
de 1850 au début 1900
pierre, chaux, ardoises**



**Faubourg de la Baratte :
cultures situées dans la continuité de
l'habitat**

Détails :



Portail et mur en pierre



façade arrière



Murs de culture

Omniprésence de l'eau...



Un des ruisseaux de la Chaume,
habitat de l'agrion de Mercure



Pièce d'eau sur les jardins(1)



près du lavoir (2)



Maraîchage...

L'homme dans son paysage



méthodes traditionnelles



cultures des primeurs



cueillette de légumes

- Terres sablonneuses (lit de la Loire)
- Ressources en eau abondantes

Saint-Fiacre Loire-Baratte

- **Association loi 1901**, créée en 2005 dans la continuité des actions de défense du site
- **Défense du val agri-naturel de la Baratte** (Nevers, Nièvre) : activités maraîchères, paysage, environnement, biodiversité
- **Recherche** : agriculture urbaine, jardins, paysage, acteurs des villes et territoires durables...
- **Pédagogie, communication** : connaissance des milieux, place de l'agriculture dans le projet urbain, autonomie alimentaire, colloque Paysages et jardins ...
- **Ecologie** : inventaires floristiques & faunistiques, jardin champêtre flore et insectes « *le Clos Monard* », 4000 m² dédiés aux pollinisateurs, Trames vertes et bleues...
- **Culture, terroirs** : art autour des jardins, terroirs



Léon et Grenouillette
conseillers de l'association,
vous informent :



LA BARATTE,

« Une histoire d'eau entre la nature et les hommes »



Vieille fontaine en fer à cheval



Pièce d'eau sur la Chaume



Prairie inondée au printemps



Saule ancestral

Une zone humide à protéger

Eléments du paysage de la Baratte, les prairies inondées, sources, fontaines, fossés de drainage et lavoir constituent l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales.....

Une flore sauvage abondante

La flore sauvage jalonne les fossés, les rues, les jardins et pousse dans les prairies. On rencontre le cresson des fontaines et l'ache indispensables à l'agrion de Mercure, la grande consoude, l'ortie brûlante, l'épilobe, le lamier...



Lamier



Grande consoude



L'ortie brûlante



Agrion de Mercure

Une faune spécifique et fragile

Batraciens, tritons et neuf espèces de libellules composent une partie de la faune locale. L'agrion de Mercure, libellule star de la Baratte, ainsi que son habitat sont protégés par directive européenne et au niveau national. Cette espèce qui vit à l'état de larve, durant deux ans, dans les fossés, a besoin d'une eau pure à faible débit pour se développer.



Grenouille verte



Crapaud accoucheur



Panneau réalisé par
L'ASSOCIATION
SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE
www.loire-baratte.com



Acteurs partenaires...

DEFENDRE PROTEGER

- Adhérents
- Réseau associatif national & local, Collectif Loire Baratte
- Avocat, huissier (actions ponctuelles...)
- Services de l'Etat (demande de protection du milieu, respect des lois...)
- Conseil régional (inventaires zones humides) 2007
- Naturalistes, entomologistes
- AMAP, maraîchers

COMMUNIQUER FORMER

- Lycées agricole et horticole : thématiques déclinées in situ
- Ecoles : ateliers aromatiques, pollinisateurs, connaissance du milieu
- Tout public : expositions, visites guidées, lettre d'information
- Stagiaires
- Professionnels : Colloque Paysages et jardins , mise en relation des élus avec des acteurs prépondérants : Chambre d'agriculture, Terres en ville, Terres de liens, jardins familiaux de France, Jardins de Cocagne, Naturalistes, Paysagistes, chefs de projets TVB Conseil régional...

CULTIVER

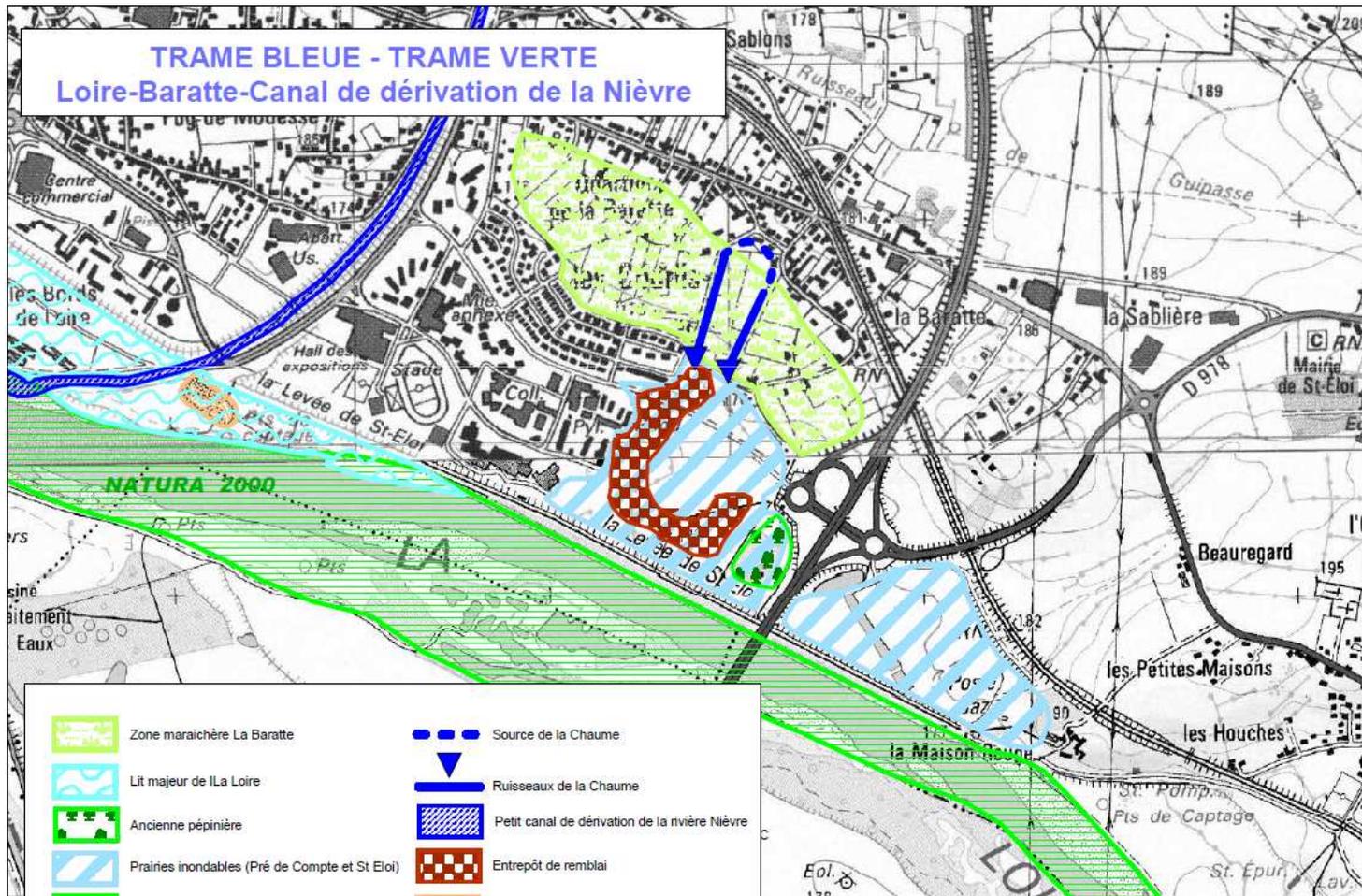
Développer un projet artistique et culturel autour de l'art des jardins :

- peintres, sculpteurs, photographes...
- artisans et producteurs des terroirs
- ethnologie, histoire : compétences internes
- architecture des jardins : compétences internes
- coaching jardin.... : compétences internes

Toujours une bêche d'avance...

- Engagement basé sur de solides fondations
- Proposition de projets : insertion maraîchage bio, culture de l'osier, délégation de la gestion à des professionnels de la nature locaux ...
- Veille réglementaire, économique et sociétale
- Mise en lumière de sujets émergents
- Propositions d'alternatives pour protéger les paysages agricoles urbains et périurbains, ici et ailleurs :
 - Requalifier les entrées de ville, les friches industrielles, les parkings...
 - Rénover l'existant (zone non tendue, + de 4500 logements vides, des centaines de pavillons à vendre...)
 - Proposer un PIG au titre de la zone inondable, de l'agriculture, du paysage, de la biodiversité, des TVB ...
 - Verdir le PCET (volume de produits locaux transformés en énergie et tonnes de CO2 économisés)

Trame verte et bleue



Mais en réalité ...

- **Difficulté de faire respecter les lois** (sur l'eau, directives habitat...), engendre des coûts pour l'association
- De protéger le site par **arrêté de protection de biotope** (espèces remarquables et ordinaires de la zone humide...)
- D'obtenir de la ville un plan de **gestion écologique et de restauration paysagère**
- De **faire changer les habitudes**
- **D'être consultés avant le bouclage des projets** :
 - projet poumon vert de la ville : un espace vert supplémentaire ?
 - projet test de maraîchage de l'agglomération assorti d'un souhait particulier des élus : faire une étude agro-pédologique de sol pour voir où l'on pourrait construire ! ?

En conclusion

- La protection juridique des paysages agri-naturels de la ville territoire est un prérequis à toute action pérenne ultérieure
- La collaboration entre les expertises est essentielle pour avancer
- L'appropriation des lois Grenelle par les acteurs, à tout niveau, est fondamentale
- Lorsque la volonté politique n'est pas mûre, celle des acteurs associatifs et économiques, sont de puissants relais...
- La loi édictée pour tous n'est pas une contrainte

D'autres travaux...

- Quel avenir pour les entrées de ville ?
- Agriculture urbaine et périurbaine pour la ville durable
- PCET et agriculture urbaine et périurbaine
- ...

www.loire-baratte.com